



Mise en demeure par huissier

Par Niokasse

Bonsoir, nous sommes propriétaires avec mon mari depuis 09/2019 d'un garage acheté en même temps qu'un appartement en résidence principale dans la même copropriété mais géré par un autre syndic de copropriété. Nous n'avons jamais reçu aucun document de la part de ce syndic et avons déjà échangé avec eux par mail et téléphone dans le cadre d'une demande de badge d'accès à un parking. Nous recevons la semaine dernière une LRAR d'un huissier de justice nous réclamant des arriérés de charges de copropriété, majorée d'abord de frais du syndic (facture augmentée de 201,82 à 491,82 euros) puis des frais de l'huissier portant la facture totale à 684,18 euros. Je trouve les frais facturés par le syndic comme par l'huissier aberrant et complètement disproportionnés, ils avaient en effet depuis le début mon mail et mon numéro de téléphone, je ne comprends donc pas qu'ils n'aient pas utilisé ces moyens pour me contacter (ils ont envoyé tous leurs courriers à l'adresse que nous avions avant l'achat de l'appartement et je n'ai jamais rien reçu malgré suivi de courrier pendant les 6 premiers mois).

L'huissier facture entre autre 95,15 euros un commandement de payer, il me semble pourtant que les frais pour cet acte sont fixés par l'Etat et ne correspondent pas. Que puis-je faire étant donné que le commissionnaire de justice ne fait que me répéter que « je m'en fou et si vous ne payez pas sous 48h j'envoie tout au juge et ça vous coûtera encore plus cher »